

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 378

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 13 QUATER

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« il »

les mots :

« ce registre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.